

# APPEL A CANDIDATURE

## SALON INTERNATIONAL DE PASTEL

### A la GRANDE BAIE du 13 au 27 juin 2020

Invité d'honneur : ALAIN PICARD

#### LIEU DE L'EXPOSITION

la GRANDE BAIE « TOURISTRA VACANCES » bd de la Bonne Anse, La Palmyre-les Mathes 17500

#### Coordonnées de l'association SOLE ARTIS

3996 route de Clémencière, 38950 ST MARTIN LE VINOUX

Courriel: [soleartis1@gmail.com](mailto:soleartis1@gmail.com)

Site : <http://solehaupastel.blogspot.fr>

+33 6 52 87 02 02

Pour le plus grand plaisir des pastellistes et des amateurs, notre partenaire privilégié, LA GRANDE BAIE TOURISTRA VACANCES, accueille les artistes pour la durée du salon et propose des tarifs préférentiels aux exposants, à leurs accompagnants et aux stagiaires. (une note parviendra ultérieurement pour préciser les tarifs).

Tout artiste Pastelliste, professionnel ou amateur confirmé, peut soumettre sa candidature après avoir adhérer à l'association. Un jury indépendant réalise la sélection. Ses décisions sont sans appel. Par le simple fait de candidater, l'artiste accepte sans réserve tous les termes du présent règlement.

## RÈGLEMENT

### 1. LES ŒUVRES SOUMISES A LA SELECTION

#### Les œuvres sont des réalisations personnelles ;

- Elles sont récentes ;
- Pour les œuvres inspirées de photos, l'artiste doit fournir l'autorisation écrite de l'auteur ;
- Ne seront pas retenues : les copies d'artistes contemporains ou du passé ; celles réalisées sous la supervision d'un artiste, les œuvres numériques.
- Pour les œuvres multi-techniques, le pastel ou la sanguine doit représenter au minimum 70% de l'œuvre.

#### Envoi des photos

- Elles sont envoyées exclusivement sous forme de **photos numériques**, très bonne qualité, (format minimum JPEG 800 x 600 pixel) et les plus fidèles possible à l'original ; envoyées via un outil d'envoi en nombre ;
- Chaque photo sera identifiée comme suit :

NOM PRENOM AUTEUR-TITRE-HAUTEURxLARGEUR-PRIX

Comme le modèle ci-après, SVP



LÉONARD DE VINCI-77CMX53CM-x000€

- De dimensions :
  - minimum 30 cm x 40 cm ;
  - pour les formats au-delà de haut 60xlarg 80 cm, informer les organisateurs au moment de la candidature, la réponse dépendra de l'espace disponible.
- **Les pastels auront un encadrement solide, sobre et de même couleur si plusieurs œuvres** (les sous verre ou similaires ne sont pas acceptés), munis d'une ou plusieurs **attaches solides compatibles** avec le système de cimaises ou chaînes (l'accroche avec des dents n'est pas acceptée) ;
- Toutes les références de l'artiste doivent être inscrites au verso (Titre, prix, dimensions, nom/ pseudo, coordonnées, n° de téléphone, adresse courriel...);
- L'artiste veillera à ce que ses pastels présentent un ensemble harmonieux dans le thème et la présentation et l'encadrement.

**☞ En cas de non-respect d'une de ces conditions, la candidature ne sera pas prise en considération ; l'œuvre pourrait ne pas être acceptée à l'accrochage.**

## 2. • POUR PRESENTER LEUR CANDIDATURE, LES ARTISTES DOIVENT :

- FAIRE PARVENIR par mail
  - **le bulletin de participation dûment rempli.**
  - **une présentation personnelle** de 15 lignes maximum, dactylographiées en format modifiable, word ou traitement de texte ;
  - **une photo d'identité**
- FAIRE PARVENIR par courrier
  - la cotisation annuelle de 30€ par chèque libellé à l'ordre de SOLEARTIS (ce montant est définitivement acquis à l'association même en cas de non-sélection) ;

☞ l'ensemble du dossier complet doit nous parvenir avant le **30 décembre 2019**, minuit dernier délai ;

- ASSURER leurs œuvres s'ils le jugent opportun ; SOLEARTIS s'engage à en prendre le plus grand soin, mais décline toute responsabilité pour les œuvres qui lui sont confiées ;
- Dans tous les cas, l'artiste reconnaît être à jour de ses obligations légales et fiscales<sup>1</sup>.

## 3. SÉLECTION DES OEUVRES

**L'artiste présentera 6 œuvres à la sélection.**

Les critères de sélection sont les suivants : la qualité technique, l'originalité, la qualité artistique, la marque d'une facture personnelle.

Le jury pourra en sélectionner autant qu'il le jugera utile.

**Le résultat de la sélection du jury sera communiqué à chaque participant à partir du 15 janvier 2020.**

☞ Seules les œuvres sélectionnées seront accrochées et figureront sur le catalogue.

Nous vous demandons expressément de ne les présenter ni dans d'autres salons ni sur les réseaux sociaux !

## 4. EN CAS DE SÉLECTION

La participation aux frais d'accrochage sera demandée en fonction du nombre d'œuvres sélectionnées par le jury. Celle-ci est de 20€ par œuvre.

## 5. DROIT À L'IMAGE

Les participants consentent explicitement et sans réserve que SOLEARTIS et ses PARTENAIRES, utilisent à titre gracieux, leur nom et la reproduction de leurs œuvres dans toutes promotions et manifestations en relation avec ce salon et sur tout type de support : document papier, presse écrite ou visuelle, film, site web, blog...

## 6. DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

**Réception des œuvres** : le dimanche 7 juin et le lundi 08/06/2020 de 10h à 12h et de 14 à 17h

**à LA GRANDE BAIE, TOURISTRA VACANCES, Bd de la Bonne Anse, 17500 LA PALMYRE-LES MATHES.**

**Retrait sur place** : Samedi 27 juin après 18h30 ou dimanche 28 juin de 10h à 12h ou lundi 29 juin de 10 à 12h

Le retrait des œuvres se fera, sur présentation de la liste de tableaux retenus, par l'artiste lui-même ou une personne qu'il aura explicitement désignée, au moment du dépôt ou au moins 4 jours avant la fin du salon .

☞ Les pastels envoyés par transporteur devront être précautionneusement emballés dans un colis rigide et réutilisable. **Le retour sera prévu et pris en charge par l'artiste.** L'association SOLE ARTIS assurera uniquement une permanence pour la réception et pour l'enlèvement.

**Le transporteur sera désigné par le candidat pour l'aller et le retour. Les frais de retour devront être réglés impérativement par l'artiste, avant la réexpédition ; les bénévoles de SOLEARTIS remettront le colis au transporteur le lundi 30 juin 2020 uniquement.**

<sup>1</sup>En aucun cas SOLE ARTIS ne pourrait être tenu responsable du fait de manquement imputable au participant.

## 7. PASTELS EN PROVENANCE DE RÉGIONS HORS DE FRANCE

En plus des caractéristiques précédentes :

- Pour nos amis hors de France, les colis sont réceptionnés entre le 5 et le 10 juin 2020 ;
- Éventuellement, doivent être déclarés en douane ;
- Afin de réduire les frais de transport et éviter la casse, SOLEARTIS accepte de les recevoir sans le verre, dans ce cas ;
  - les pastels devront être protégés par un papier crystal ou équivalent ; préparés de manière à éviter toute détérioration pendant le trajet ;
  - accompagnés de leur passe-partout et d'un carton de fond comportant leurs références.

**Les dimensions exactes des oeuvres (exprimées en cm, aux formats standards français uniquement dans les tailles suivantes 40X50 cm ou 50X70 cm, passe-partout compris) doivent être spécifiées sur le bulletin de participation. Dans tous les autres cas nous consulter.**

## 8. VERNISSAGE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Pastelliste, sélectionné ou non, vous êtes vivement invité(e) à assister au vernissage.

👉 **Notre association vit et fonctionne sur la base du bénévolat.** Aussi pour garantir la bonne tenue du salon, chaque participant s'engage à assurer une ou plusieurs permanences pour accueillir les visiteurs, ou à trouver un(e) remplaçant(e), date(s) à préciser sur le bulletin de d'inscription et sur le Doodle qui vous parviendra après la sélection.

## 9. PRIX ET RÉCOMPENSES

Nos partenaires désigneront eux-mêmes les œuvres auxquelles ils décerneront les prix qui seront remis le soir du vernissage.

## 10. VENTES

- Les exposants s'engagent à mettre en vente les œuvres exposées ; les transactions seront effectuées sur place avec SOLEARTIS ;
- Selon les usages, SOLEARTIS apprécie et remercie les artistes de contribuer à son développement par un don de 20% sur la réalisation de ventes. Merci d'en tenir compte pour vos prix.

👉 NB : pour quelque motif que ce soit, seuls les organisateurs sont habilités à retirer une œuvre avant la fin de l'exposition.

- Si un artiste le souhaite, il pourra vendre ses CDROMs ou ses livres, lors de ses propres permanences, stages ou démonstrations.

👉 SOLEARTIS ou les bénévoles ne seront pas tenus de se substituer à l'artiste et ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol ou non-paiement des objets.

## 11. AUTOUR DU SALON

L'association SOLEARTIS est seule habilitée à désigner les pastellistes, les formateurs et conférenciers intervenant durant ce salon. Ces activités gratuites ou payantes pour le public sont des :

- Démonstrations et réalisations d'œuvres ;
- Initiations ou stages.
- Conférence(s) ;
- Présentations de matériel pour artistes ;

Chaque participant, peut proposer les dates et contenus de ses interventions, ainsi que les modalités pratiques de réalisation lors de sa candidature.

Il sera personnellement informé si sa prestation est retenue et sera contacté pour préciser les modalités.

# MEMENTO

Composition du dossier pour le salon international de pastel du 13 au 27 juin 2020

à faire parvenir avant le 30 décembre 2019

## POUR LA FRANCE

- paiement de la cotisation 30€ (chèque ou virement bancaire)

## POUR NOS AMIS DE L'ÉTRANGER

- ils s'acquitteront de la cotisation par virement bancaire (cf IBAN ci-après)

✉ **Après la sélection** faire parvenir le montant de la participation aux frais d'accrochage : 20€ par œuvre, (chèque ou virement bancaire)

**Faites nous parvenir uniquement par courriel :**

- Bulletin d'adhésion et présentation de l'artiste (15 lignes maximum) ;
- Photos numériques de bonne qualité.

à [soleartis1@gmail.com](mailto:soleartis1@gmail.com)

## Réception des œuvres et retrait des œuvres

**LA GRANDE BAIE- TOURISTRA VACANCES ; BD DE LA BONNE ANSE, 17500 LA PALMYRE-LES MATHES**

**Les colis sont réceptionnés** entre le 5 et le 10 juin 2020 **et remis** au transporteur le 29 juin uniquement

**Dépôt sur place** : le dimanche 7 juin et le lundi 08/06/2020 de 10h à 12h et de 14 à 17h

**Retrait sur place** : Samedi 27 juin après 18h30 ou dimanche 28 juin de 10h à 12h ou lundi 29 juin de 10 à 12h

## VERNISSAGE

Le vernissage aura lieu le premier jour d'ouverture du salon, le samedi 13 juin 2020, à partir de 17h

## PAIEMENT

Vous pouvez vous acquitter de **vosre COTISATION et de votre participation aux frais d'accrochage soit par chèque, soit par virement**

**DOMICILIATION BANCAIRE pour les VIREMENTS de votre COTISATION et de votre participation aux frais d'accrochage**

N.B : Il est indispensable de mentionner votre **NOM** dans la référence du virement ainsi que **L'OBJET** de votre virement

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	08914	00021268701	33	EUR	CCM GRENOBLE RIVET
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)	
1027	8089	1400	0212	6870	133
Domiciliation					
CCM GRENOBLE RIVET					
11 PLACE GUSTAVE RIVET					
38000 GRENOBLE					
☎ 0 820 024 500 (Service 0,12 €/min + prix appel)					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					

## HÉBERGEMENT

**Que vous soyez sélectionné(e) ou pas, il est recommandé de RETENIR VOTRE HÉBERGEMENT dès à présent**

Voici votre interlocutrice à la Grande Baie pour l'hébergement, le repas après le vernissage, ou les repas pendant les stages :

Aurore PLANCHARD, Responsable Planning

Pour la joindre : [palmyre.planning@touristravacances.com](mailto:palmyre.planning@touristravacances.com)

Pour visualiser quelques images de la Grande baie et des hébergements

<http://www.touristravacances.com>

<http://www.lagrandebaie.com>